

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Agenda environnemental - Aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique - Année 2020 - 4ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont élaboré conjointement un agenda environnemental prévoyant diverses actions destinées à améliorer notamment la qualité de l'air sur notre territoire. L'une des actions inscrites à cet agenda est la mise en place d'une aide départementale aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.

Cette action a pour objectif d'inciter les particuliers à choisir le vélo comme mode de déplacement, notamment pour les trajets quotidiens, contribuant ainsi à réduire les pollutions atmosphériques liées à l'usage des véhicules à moteur thermique.

A cet effet, le Conseil départemental a approuvé la création de ce dispositif lors de la Commission permanente du 14 décembre 2018 et en a précisé les modalités lors de la Commission permanente du 5 avril 2019.

Depuis sa création, ce dispositif a déjà permis le financement de 7 555 vélos pour un montant total de 2 689 222 €

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une quatrième répartition concernant l'aide du Département aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant total des subventions sollicitées par 1 997 particuliers au titre de cette quatrième répartition s'élève à 708 982 € conformément au détail indiqué en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

